

DELIBERATION N°59/2023**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : ASTREINTES-** Mise à jour des cadres d'emploi

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois d'août à 15 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.**Date de convocation du Conseil Municipal** : 22 août 2023**PRESENTS** : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Vanessa BEAUJEAUD / /Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Maëva THOMMERET conseillers municipaux**ABSENTS REPRESENTES** : Kathy NICOLAS par Christine DECORDIER, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI**ABSENTS** : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE Clorinde MARCONI**Secrétaire de séance** : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le code général des collectivités locales,**Vu** le code de la Fonction Publique,**Vu** le Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 (JO du 27 mai 2005)**Vu** la délibération n° 017/2022 du 25 mars 2022 fixant les modalités de mise en œuvre des Astreintes**Considérant** qu'il convient de modifier la liste des cadres d'emploi, grades ou missions, pouvant bénéficier du régime d'Astreintes (cf. dans le tableau ci-dessous).

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Services et missions	Type d'astreinte
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal	<u>Technique</u> : interventions techniques urgentes <u>Sécurité</u> : ASVP	Astreinte du week-end et jours fériés uniquement
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe Adjoint Technique		
Animation	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	<u>Vie à la population</u> : Médiations dans un quartier prioritaire sensible	

En cas d'intervention urgente pendant la période d'astreinte, les heures supplémentaires effectuées seront prises en compte hors procédure préalable suivant badgeage comme prévu dans la mise en place du versement des heures supplémentaires.

AR Prefecture

006-210600540-20230828-59-DE
Reçu le 29/08/2023

Celles-ci devront faire l'objet d'une transmission détaillée de la mission ayant nécessité l'intervention à la Direction Générale pour validation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité avec 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de modifier la liste du personnel de la Collectivité pouvant effectuer des Astreintes.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants :22 Absents :11 Contre : 1 Abstentions :1 Pour : 20

Fait à Drap, le 28 août 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/08/2023
Affichage en mairie le : 30/08/2023